

Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone 4B protégée, située à l'ouest de la route du Grand-Lancy, au lieu-dit « Village du Grand-Lancy ») (10767)

du 18 mars 2011

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29759-543, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 7 décembre 2009, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone 4B protégée, située à l'ouest de la route du Grand-Lancy, au lieu-dit « Village du Grand-Lancy »), est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, les degrés de sensibilité II et III sont attribués aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone 4B protégée.

Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29759-543 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat.

LANCY

Feuilles Cadastreales : 25, 26, 39

Parcelles N^{os} : 874, 875, 876, 877, 878, 879,
880, 881, 882, 905, 906, 907,
908, 909, 910, 913, 914, 915,
920,1545, 1553, 1624, 1662,
2201, 2202, 2624, 2625
Pour partie : 904, 1544, 1554,
1660, 1661, 2251, 3809,
dp3814, DP3812, DP3886

Modification des limites de zones

Route du Grand-Lancy



Zone 4B protégée
D.S. OPB II / III

PROCEDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'Etat le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Echelle		1 / 2500	
		Date	07.12.2009
		Dessin	AVu
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
28 - 00 - 141	LCY
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
543	
Archives Internes	Plan N°
	Indice
	29759
CDU	
7 1 1 . 6	

